

Module 3 – Activité optionnelle - Analyse d'un arrêt de la Cour suprême du Canada



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Activité de recherche

A.1. Étude d'un arrêt de la Cour suprême du Canada

Les décisions prises par la Cour suprême du Canada ont un impact important sur l'évolution du droit au Canada. Elles influencent directement les droits et libertés des personnes au pays.

Voici 3 décisions importantes de la Cour suprême qui ont marqué l'évolution des droits au Canada :



Choix 1 : *R. c. Jordan* (2016)

Résumé : <https://jurisource.ca/ressource/r-c-jordan-2016-csc-27-resume/>.

Faits : Un homme accusé d'infractions criminelles a attendu très longtemps avant son procès. Il affirme que ce délai viole son droit d'être jugé dans un délai raisonnable, garanti par la Charte.



Pour aller plus loin

Pour mieux comprendre l'arrêt Jordan, consulter l'article « Comprendre l'arrêt Jordan » sur le site web de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/comprendre-l-arret-jordan>.

Choix 2 : *R c. Morgentaler* (1988)

Résumé : <https://jurisource.ca/ressource/r-c-morgentaler-1988-1-rs-30-resume/>.

Faits : Des médecins pratiquaient des avortements sans respecter les exigences strictes de la loi de l'époque, jugée très restrictive.



Pour aller plus loin

Visite la page « Avortement au Canada » de l'Encyclopédie canadienne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/avortement>.

Choix 3 : *Carter c. Canada* (Procureur général) (2015)

Résumé : <https://jurisource.ca/ressource/carterc-canada-procureur-general2015csc-5-resume/>.

Faits : Une personne atteinte d'une maladie grave et incurable voulait avoir le droit de demander de l'aide médicale à mourir. À l'époque, la loi canadienne interdisait toute forme d'aide à mourir, même dans des situations de grande souffrance.



Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur l'aide médicale à mourir, lis l'article « Aide médicale à mourir au Canada : que permet la loi? » du site web de CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/aide-medicale-mourir-au-canada-que-permet-la-loi>.

En équipe, trouve les informations suivantes concernant l'arrêt de la Cour suprême du Canada qui t'a été attribué.

Suite à ta recherche, ton équipe et toi devez présenter votre arrêt au groupe-classe.

Cas attribué :

A) *Quels sont les faits?*

Réponse :

B) *Quel était le problème ou le conflit dans la cause étudiée par la Cour suprême du Canada?*

Réponse :

C) *Quels droits ou libertés de la Charte étaient en jeu dans cette cause?*

Réponse :

D) Pourquoi cette cause s'est-elle rendue jusqu'à la Cour suprême du Canada?

Réponse :

E) Quel rôle la CSC joue-t-elle dans cette décision? (Interpréter la Charte, protéger un droit, accepter une limite, etc.)

Réponse :

F) Quelle est la décision de la Cour suprême du Canada?

Réponse :

G) Quelles ont été les conséquences positives et négatives de cette décision pour les personnes au Canada?

Réponse :

H) Cette décision a-t-elle changé une loi ou une pratique au Canada?

Réponse :

I) Que penses-tu de cette décision? Explique ta réponse en au moins 3 phrases.

Réponse :



Besoin d'aide ?

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler :

Jeunesse, J'écoute en tout temps, peu importe le jour et l'heure.

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
 - Appelle le 1-800-668-6868.
-

B. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

Décision judiciaire, *Carter c. Canada (Procureur général)*, 2015 CSC 5 (Cour suprême du Canada).

Décision judiciaire, *R. c. Jordan*, 2016 CSC 27 (Cour suprême du Canada).

Décision judiciaire, *R c. Morgentaler*, [1988] 1 RCS 30 (Cour suprême du Canada).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2026 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario